



AVIS PUBLIC 2024-042

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **7 octobre 2024 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2024-016 visant le 232, rue Brown, Val-des-Sources.

Nature et effets :

- Autoriser une marge de recul arrière de 1.40m au lieu de 8.00m pour un bâtiment complémentaire intégré tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 34-R issue du règlement de zonage 2006-116.
- Autoriser une marge de recul latérale de 1.12m au lieu de 2.00m pour un bâtiment complémentaire intégré tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 34-R issue du règlement de zonage 2006-116.
- Autoriser une superficie de bâtiment complémentaire intégré de 120% au lieu de 60% tel que spécifié à l'article 7.3.5.2 du règlement de zonage 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca .

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 19^e jour de septembre 2024.

Georges-André Gagné, greffier suppléant